



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

LISTE DES DELIBÉRATIONS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à M. DELGADO), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENTS : Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme MADRID, Mme CHABBAT, Mme MICOINE, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme GRESLARD-NEDELEC

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT (remplacée selon l'ordre du tableau par M. Mathieu JOYON)

N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 24 avril 2023

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 24 avril 2023. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 33 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à M. DELGADO), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENTS : Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme MADRID, Mme CHABBAT, Mme MICOINE, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme GRESLARD-NEDELEC

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT (remplacée selon l'ordre du tableau par M. Mathieu JOYON)

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 30/03/23	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Little Girl » le 27/04/2023 et mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que du matériel son et lumière du Dôme.	ASSOCIATION PARALLAXE – Bordeaux (33)

	Montant de la dépense : 1 916,40 € TTC	
N° 2 31/03/23	Conclusion d'une convention de mise à disposition de biens (deux moules historiques Olibet – demi-lune et petit-beurre – et un livre de formule) à titre gratuit pour une durée d'un mois.	SOCIETE DES BISCUITS OLIBET – Bordeaux (33)
N° 3 31/03/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un bureau meublé (2 armoires de rangement, 1 table, 1 fauteuil, 1 desserte table basse, 1 meuble bas) de 14 m ² situé au 1 ^{er} étage du Château Peixotto pour une durée d'un an, reconductible tacitement d'année en année sans pouvoir excéder 3 années, à compter de la date de signature de la convention par les parties. Montant de la redevance mensuelle perçue par la Ville : 450,00 € TTC (fluides inclus)	M. CAZABONNE (Sénateur) – PARIS (75)
N° 4 04/04/23	Passation d'une convention ainsi que l'ensemble des avenants subséquents pour autoriser l'occupation privative d'une partie de la zone d'accueil du stade nautique Henri Deschamps pour y installer et exploiter un distributeur automatique d'accessoires de piscine, moyennant le versement d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires.	TOP SEC EQUIPEMENT – Vitry sur Seine (94)
N° 5 04/04/23	Passation d'une convention ainsi que l'ensemble des avenants subséquents pour autoriser l'occupation privative d'une partie de la zone d'accueil du stade nautique Henri Deschamps pour y installer et exploiter des distributeurs automatiques de boissons et denrées alimentaires, moyennant le versement d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires.	CAFE SOUBIRA VENDING – Floirac (33)
N° 6 07/04/23	Signature d'une convention pour l'utilisation du parc Peixotto du 2 au 24/05/2023 dans le cadre de l'organisation du « Mai Talençais » qui se déroulera du 12 au 20/05/2023.	TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)
N° 7 11/04/23	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 11/04/2023, soit une parcelle de terrain située 11 ^{ème} Division, n° 7 d'une superficie totale de 0,36 m ² soit 0,60 x 0,60 m pour la somme de 480,00 € (soit 320,00 € pour la	Mme ROUAIX – Casseuil (33)

	Ville et 160,00 € pour le CCAS).	
N° 8 11/04/23	<p>Passation d'un marché de location longue durée avec entretien d'un véhicule léger pour une durée de 36 mois à compter de la date de livraison.</p> <p>Montant de la dépense : 21 315,24 € TTC</p>	SA DIAC LOCATION – Noisy le Grand (93)
N° 9 12/04/23	<p>Organisation de deux ateliers d'expression corporelle intitulés « Famille en corps » avec Marie-Christine Plion pour le jeune public et leur accompagnant à la médiathèque Castagnéra le 29/04/2023.</p> <p>Montant de la prestation : 158,00 € TTC</p>	ASSOCIATION COMME CA ! – Langoiran (33)
N° 10 12/04/23	<p>Organisation d'une lecture musicale et théâtrale intitulée « Les P'tits mots » avec Manuel Azevedo pour le jeune public et leur accompagnant à la médiathèque de Thouars le 17/05/2023.</p> <p>Montant de la prestation : 280,00 € TTC</p>	ASSOCIATION ZAZOUS PRODUCTIONS – Ambarès et Lagrave (33)
N° 11 12/04/23	<p>Organisation de deux représentations du spectacle « Les aventuriers du mouvement » par et avec Florence Peyramond pour le jeune public et leur accompagnant à la médiathèque Castagnéra le 06/05/2023.</p> <p>Montant de la prestation : 700,00 € TTC</p>	ASSOCIATION COMPAGNIE ENTRESOLS – Bègles (33)
N° 12 18/04/23	<p>Mise à jour à compter du 01/05/2023 de la régie de recettes du Stade Nautique Henri Deschamps en modifiant les modalités d'encaissement des recettes, en augmentant le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver, en révisant la périodicité des opérations comptables.</p>	
N° 13 18/04/23	<p>Non-reconduction du marché de maintenance de l'outillage stationnaire du service menuiserie qui prendra donc fin le 30/06/2023.</p>	SARL DALLA SANTA – Saint Loubès (33)
N° 14	Passation des marchés suivants :	

27/04/23	<p>- Maintenance de la balayeuse Schmidt New 500/CS556 n° série 4610119 (2 révisions) Montant de la prestation : 4 380,00 € TTC</p> <p>- Maintenance de balayeuse Schmidt New 500/CS556 n° série 4631037 (2 visites) Montant de la prestation : 4 380,00 € TTC</p>	<p>SAS EASYVOIRIE – Montélimar (26)</p> <p>SA EUROPE SERVICE – Aurillac (15)</p>
N° 15 02/05/23	<p>Location de l'église de la Sainte Famille le 12/05/2023 pour l'organisation d'un concert intitulé « Reflet, voyage impressionniste » par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Talence.</p> <p>Montant de la location : 250,00 € TTC (participation aux frais d'éclairage et de chauffage).</p>	<p>PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)</p>
N° 16 02/05/23	<p>Signature d'un contrat de location pour la mise à disposition à la Ville de la salle du Solarium située 24 rue du Solarium à Gradignan les 26 et 27/05/2023 dans le cadre du gala de fin d'année de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 27/05/2023.</p> <p>Montant de la location : 4 863,00 € TTC</p>	<p>VILLE DE GRADIGNAN – Gradignan (33)</p>
N° 17 02/05/23	<p>Signature de l'annexe 1 à la convention cadre « Scène partenaire » pour le prêt de matériel scénique d'une valeur de 4 307,62 €, du 26 au 29/05/2023 dans le cadre de l'organisation du gala de fin d'année de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 27/05/2023 au Solarium de Gradignan.</p>	<p>IDDAC (INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL – Bègles (33)</p>
N° 18 02/05/23	<p>Signature d'un contrat de production d'une exposition dans le cadre de l'exposition « Végétal » présentée du 12 au 27/05/2023 au Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>Montant de la prestation : 1 450,00 € TTC</p>	<p>LAMBERT & CO SARL – Vérac (33)</p>
N° 19 03/05/23	<p>Passation d'une convention de prêt de jardin à la ville de Talence, à titre gracieux, pour la représentation du spectacle « La tente d'Edgar » le 23/08/2023 au Dôme dans le cadre de la programmation de spectacles de l'été métropolitain.</p>	<p>ASSOCIATION MIX-CITE – Talence (33)</p>

N° 20 05/05/23	Passation d'une convention de prêt de gradin à la ville de Talence, à titre gracieux, pour la représentation du spectacle « Match » le 25/08/2023 au Dôme dans le cadre de la programmation de spectacles de l'été métropolitain.	ASSOCIATION MIX-CITE – Talence (33)
-------------------	---	---

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. DELGADO), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENTS : M. GIRON, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT (remplacée selon l'ordre du tableau par M. Mathieu JOYON)

N° 3 : « Bourse Marc Labourdette » - Edition 2023

Monsieur le Maire expose :

« En 2021, nous avons créé une bourse en l'hommage à Marc LABOURDETTE, élu Talençais depuis de nombreuses années, président d'un parti politique, du Groupement des Entrepreneurs Talençais et de Talence Innovation Sud Développement.

Pour poursuivre l'action et la dynamique d'innovation et d'entrepreneuriat dont il avait le secret, je vous propose de reconduire pour cette année 2023 la « Bourse Marc Labourdette » en direction d'entreprises et de start-ups innovantes talençaises. Celle-ci, d'une dotation de 5000 €, pourra accompagner jusqu'à 5 entreprises.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir :

- Décider du renouvellement de la « **Bourse Marc LABOURDETTE** » (édition 2023) ;

- Approuver le règlement d'attribution de la bourse ci-joint ;
- Désigner les élus ci-après pour participer au jury d'attribution (composé de professionnels de l'accompagnement d'entreprises) ;
 - Monsieur le Maire ;
 - Monsieur Mathieu COLDEFY, Adjoint à l'Economie, l'innovation et le développement économique intercommunal ;
 - Mme Simone BONORON, Conseillère municipale déléguée aux relations avec l'Université et à la recherche ;
 - Mme Jenny LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Jardins partagés, a la politique de réduction des déchets, et à l'aide à la création d'entreprise ;
 - Mme Maud DUMONT, Conseillère municipale. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. DELGADO), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENT : M. GIRON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT (remplacée selon l'ordre du tableau par M. Mathieu JOYON)

N° 4 : Dotation communale du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - Année 2023

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« L'Assemblée Départementale a décidé, lors du vote du Budget Primitif 2023, de maintenir son soutien à l'ensemble des communes de la Gironde en votant une enveloppe au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.).

Pour rappel, pour l'année 2022, la somme attribuée à Talence était de 109 453 €.

Madame DUMONT et Monsieur BEZIADE, Conseillers Départementaux, ont été consultés et ont donné un avis favorable pour l'affectation de cette subvention au projet d'installation d'un système de traitement de l'air à l'école maternelle Jules Michelet.



La somme attribuée pour 2023 à la Ville de Talence est de 121 155 €.

En conséquence, je vous demande de solliciter cette subvention du Conseil Départemental dans le cadre du F.D.A.E.C. pour la réalisation de ce projet. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. DELGADO), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENT : M. GIRON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 5 : Sollicitation de subventions auprès de plusieurs organismes pour le projet de réparation des façades des châteaux Peixotto et Margaut et de leurs annexes

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« L'agence W Architecture est missionnée par la Ville depuis 2022 afin de réparer les façades des châteaux Peixotto, Margaut et de leurs annexes. Les permis de construire ont été déposés en avril 2023.

Dernièrement, la Ville a validé l'avant-projet définitif pour un montant de travaux de 2 886 048,00 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est ainsi le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Programme	0,00 €	Etat - Dotation de soutien à l'investissement local	1 000 000,00 €
Coordinateur SPS	8 658,14 €	Etat - Fonds Vert	350 000,00 €
Contrôleur Technique	28 860,48 €	DRAC	300 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	267 240,00 €	Ville de Talence	1 540 806,62 €
Travaux	2 886 048,00 €		
TOTAL	3 190 806,62 €		3 190 806,62 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont et seront inscrits aux budgets primitifs 2023 et suivants, en section d'investissement.

Ces travaux sont en effet éligibles à des subventions provenant des organismes suivants :

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui peut attribuer une subvention portant sur les travaux et allant jusqu'à 300 000 €. En effet, s'agissant de bâtiments inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, la Ville travaille depuis le début du projet en étroite collaboration avec le service de la conservation du patrimoine.
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local, qui peut attribuer une subvention portant sur les travaux et allant pour ce type de projet jusqu'à 1 000 000 €. En effet, les travaux devraient à la fois permettre une amélioration de l'efficacité thermique des bâtiments par le changement des menuiseries, et mettre en sécurité le pavillon de musique dont la stabilité est aujourd'hui compromise.
- Le Fonds Vert, qui peut attribuer une subvention de 350 000 € au titre de l'amélioration de l'efficacité thermique des bâtiments à la suite du changement des menuiseries.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir :

- Valider le plan de financement prévisionnel relatif à ce projet,
- Approuver les demandes de subventions du projet de réparation des châteaux Peixotto, Margaut et de leurs annexes,

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à ces demandes de subventions. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENT : M. GIRON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 6 : Inventaire du budget principal – Sortie des biens de faible valeur totalement amortis

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Lors du Conseil Municipal du 23 novembre 2017, nous avons fixé les durées d'amortissement des biens et le seuil de 1 500 € en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent en une année.

L'instruction budgétaire M14 permet, par mesure de simplification et sur décision de l'assemblée délibérante, la sortie de biens de faible valeur de l'inventaire comptable, dès lors qu'ils sont totalement amortis.

Je vous précise que ces biens de faible valeur, même sortis de l'inventaire, restent toujours la propriété de la ville de Talence jusqu'à leur vente ou leur mise à la réforme.

Je vous propose de sortir de l'actif, l'ensemble des biens de faible valeur (inférieur ou égal à 1 500 €) totalement amortis avant le 1^{er} janvier 2023 dont l'entrée dans l'inventaire est antérieure au 1^{er} janvier 2022 ; un certificat administratif listant ces biens sera transmis en ce sens au comptable public. »

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR

2 ABSTENTIONS (M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENT : M. GIRON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 7 : Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talance : autorisation de désaffectation et vente de documents, fixation des prix et adoption du règlement de la vente

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Les Médiathèques de la Ville de Talance sont régulièrement amenées dans le cadre du suivi et du renouvellement de ses collections à effectuer une opération appelée « désherbage ».

Le désherbage garantit la vitalité d'un fonds, donne une image propre, entretenue et sans cesse renouvelée de la bibliothèque. Elle permet d'offrir des collections attrayantes, pertinentes et adaptées au public et de faire de la place sur les rayonnages.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés de l'inventaire. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les documents issus des collections jeunesse sont proposés prioritairement aux écoles et centres de loisirs de la Ville (dons). Les livres qui ne seront pas choisis par les structures précitées sont alors réinjectés dans le lot des documents mis en vente les 16 et 17 juin 2023.

Je vous propose donc d'organiser une vente aux particuliers des 4562 documents retirés des collections pour les motifs évoqués plus haut, qui peuvent être achetés par des personnes intéressées par un segment particulier du champ du savoir (amateurs, passionnés, collectionneurs).

Enfin, il faut souligner que cette vente s'inscrira dans un souci de bonne gestion économique des fonds.

Cette année, les Médiathèques de la Ville proposent :

- D'organiser cette vente publique le vendredi 16 et le samedi 17 juin 2023 ;
- De mettre en vente environ 4562 documents dont la liste est annexée à la présente délibération ;
- De fixer le prix de vente à 1 € quel que soit le type de document ou 5 € (si sa valeur initiale est supérieure à 50 €), 1 € par lot de 4 revues et 20 € par lot intégral d'encyclopédie ;
- D'estampiller ces documents avec la mention « Exclu des collections des Médiathèques de Talence » et rayer le code-barres apposé ;
- De consacrer l'équivalent des sommes collectées à l'achat de documents pour le réseau des médiathèques.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder :

- À la désaffectation des documents cités dans la liste en annexe ;
- À l'organisation de la vente à des particuliers des documents désaffectés dans les conditions précisées dans le règlement de la vente joint en annexe de la présente ;
- À l'adoption du règlement annexé à la présente.

Et à consacrer ultérieurement l'équivalent des sommes collectées à l'achat de documents pour le réseau des médiathèques. »

(*) *La liste des 4 562 documents mis à la vente est consultable soit en Mairie, soit en la téléchargeant par le lien ci-dessous :*

<https://podoc.girondenumerique.fr/aVYS5CgJu5yUCFIZ884DBwqHxEkHWSzI>

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENT : M. GIRON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 8 : Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : autorisation de désaffectation et don de livres à « Le Livre Vert »

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Les Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence sont régulièrement amenées dans le cadre du suivi et du renouvellement de leurs collections à effectuer une opération appelée « désherbage ».

Cette opération a pour objectif de retirer des collections les documents aux caractéristiques suivantes :

- Etat matériel défraîchi ;
- Contenu dépassé au regard de l'état des connaissances ;
- Contenu ne correspondant plus aux attentes du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés de l'inventaire. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Une vente de ces documents désaffectés sera organisée les 16 et 17 juin 2023.

Dans ce contexte, la collectivité a décidé d'établir une convention avec Le Livre Vert, entreprise sociale et solidaire afin qu'elle prenne en charge les documents invendus et plus tard, les documents écartés des ventes futures car ne trouvant pas habituellement preneur. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, et s'éteindra au bout de trois ans.

Ces documents pourront être vendus, donnés ou recyclés par Le Livre Vert en fonction de l'obsolescence du document.

Une liste de ces documents sera mise à disposition dans les médiathèques.

Le partenariat entre Le Livre Vert et la Bibliothèque vise plusieurs objectifs :

- Soutenir la création d'emplois sur le territoire : Le Livre Vert propose des parcours d'insertion professionnelle favorisant l'accès à l'emploi aux personnes qui en sont éloignées.
- Permettre de sauver du pilon de nombreux livres et ainsi de limiter les quantités de déchets traités par les collectivités.
- Soutenir l'activité des acteurs du réemploi et de l'économie circulaire.
- Permettre l'accès à des livres à prix modiques pour la population.
- Sensibiliser les usagers aux questions du réemploi, de l'économie circulaire et du développement durable.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise sociale et solidaire Le Livre Vert. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENT : M. GIRON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 9 : Modification de la convention pluriannuelle d'objectifs Scène de musiques actuelles Rock et chanson

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la culture, expose :

« Le 16 juillet 2019 la convention pluriannuelle d'objectifs 2019/2022 de la Scène de musiques actuelles AREMA Rock et chanson, était signée entre l'Etat – Ministère de la culture -, le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, le Conseil départemental de la Gironde, la ville de Talence et l'association AREMA Rock et chanson, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Après deux années d'une organisation percutée par l'épidémie de COVID 19 et une première phase de travaux d'amélioration, l'association Rock & Chanson travaille à affirmer son modèle économique et la formulation du projet de la nouvelle direction. Concomitamment à des travaux d'inspection du ministère de la culture, il a été décidé de prolonger d'une année la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022. L'association sera par ailleurs accompagnée dans son travail de refonte par la FEDELIMA.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Valider l'avenant à la convention joint à la présente délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction à signer les pièces afférentes à cette demande.»

ADOPTE par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENT : M. GIRON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 10 : Plan d'éducation artistique et culturelle, mise en place d'un comité de pilotage et demande de labellisation au dispositif « 100% EAC » auprès du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle

Monsieur BESNARD, Adjoint à la Culture, expose :

Depuis plus de dix ans, en partenariat avec l'Education Nationale, la ville de Talence est engagée autour d'un parcours d'éducation artistique et culturelle afin de permettre à chaque enfant et jeune talençais de s'ouvrir à la rencontre, l'expression, la création et à la réflexion artistique et culturelle au travers notamment des initiatives suivantes :

- Les Comités de lecture, les prix collèges et lycées portés par les Médiathèques,
- Les expositions – parcours art et science portées par le Forum des Arts et de la Culture,
- Les médiations autour du spectacle vivant complétées par des représentations à destination des scolaires, de la maternelle au lycée, portées par le service culturel,
- Les ateliers d'arts plastiques du Forum en faveur des petits à partir de 18 mois en partenariat avec le CCAS,

- Les concerts MusiquenVille et les présentations d'instruments et découverte de la danse portés par l'Ecole Municipale de Danse et de Musique,
- Les projets d'éducation artistique et culturelle pilotés par la scène de musiques actuelles « L'Inconnue, scène curieuse »,
- Les projets d'animation autour de la culture des accueils de loisirs de la Ville,
- Les « Eclats de lire » et l'accès à la culture pour tous inscrit comme un axe prioritaire du Centre social Mix-Cité,
- L'accessibilité aux projets culturels pour les adolescents des quartiers Raba, Thouars et Crespy portés par les animateurs socioculturels et sportifs du service Jeunesse de la Ville.

Ces exemples sont autant d'actions qui témoignent de l'intérêt de la Ville à placer l'éducation artistique et culturelle au cœur des politiques éducatives et sociales pour offrir et garantir aux jeunes Talençais, de 2 à 25 ans, un égal accès à ce parcours. Cet axe est également inscrit comme prioritaire dans le cadre du Projet éducatif de territoire (PEDT) de la ville pour les années 2022 – 2025.

Conformément à la présentation de la politique culturelle de la Ville de Talence lors du Conseil Municipal du 7 mars 2022 et en particulier autour de ses trois premiers axes :

- Promouvoir, développer et structurer la formation et la transmission : l'enseignement artistique, l'éducation artistique et culturelle et la médiation culturelle,
- Développer une politique d'offre culturelle qualitative, fédératrice et attractive,
- Garantir l'accessibilité à l'offre culturelle et l'exercice des droits culturels pour tous,

la Ville souhaite mettre en place un comité de pilotage dédié à ces actions artistiques et culturelles, respectueuses de la Charte nationale pour l'Education Artistique et Culturelle.

Cette instance aura vocation à :

- Structurer, coordonner, évaluer l'ensemble de l'offre en faveur d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de 2 à 25 ans, lisible par tous et pour tous,
- Prendre en compte les différents temps de vie des enfants et des jeunes, leur environnement, afin de garantir à chaque Talençais un égal accès à l'éducation artistique et culturelle,
- Articuler les propositions, en mesurer l'impact sur les publics pour définir ensemble les objectifs pour les 5 prochaines années, en toute cohérence territoriale et dans un cadre partenarial élargi,
- Viser l'objectif d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour 100% des jeunes du territoire de la commune, conformément aux enjeux du label 100% EAC pour lequel la Ville de Talence fera une demande de labellisation avant le 15 juin 2023.

Il sera composé des différents acteurs concourant à développer des actions promouvant l'accès à la culture pour tous : acteurs culturels, éducatifs, associatifs, sociaux œuvrant sur le territoire de la Ville ainsi que de représentants de l'Education Nationale et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.



Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mettre en place ce comité de pilotage en faveur du 100% EAC et à déposer la demande de labellisation auprès du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

ABSENT : M. GIRON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 11 : Culture scientifique : convention de partenariat avec le CNRS 2023 – 2026 et lancement du dispositif de médiation « Les échappées inattendues »

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« La Ville de Talence est reconnue en tant que ville universitaire et scientifique. Elle compte 16 000 étudiants parmi une population de plus de 42 000 habitants et accueille sur son territoire la délégation régionale Aquitaine du CNRS, une partie du campus universitaire spécialisée dans le domaine des sciences et technologies, près d'une dizaine de laboratoires de recherches, et des grandes écoles. Talence est aussi une des villes les plus jeunes de France avec plus de 10 000 habitants de 18 à 24 ans. De ce constat est né le souhait de développer la culture scientifique, technique et industrielle auprès des publics talençais à travers des actions de médiation, de favoriser des rencontres entre scientifiques et citoyens pour croiser différentes visions autour de la recherche et de ses applications dans le quotidien.

Le CNRS est un organisme public de recherche (Établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche). Il produit du savoir et met ce savoir au service de la société. En 2022, il a lancé sa marque d'événements de médiation scientifique *Les Échappées inattendues – la science racontée par le CNRS*. Elle propose de parler de sciences et de recherches avec celles et ceux qui la font lors de moments grand public, ludiques et accessibles. L'objectif est d'offrir à un public large un accès privilégié à la science en train de se faire et à la démarche scientifique.

Dans le cadre de la présentation des axes prioritaires de la politique culturelle de la ville de Talence lors du Conseil Municipal du 7 mars 2022 et en particulier concernant l'axe 6 « développer la culture scientifique et numérique pour en faire un marqueur fort de la politique culturelle », la Ville et le CNRS souhaitent renforcer leur partenariat pour tisser quotidiennement la passerelle entre les sciences, les arts et la culture. Autour des *Echappées inattendues – la science racontée par le CNRS*, différentes actions sont envisagées pour faire se rencontrer chercheurs et citoyens en privilégiant la découverte, l'immersion et l'expérience des sciences. L'ambition de ce partenariat au titre des années 2023 – 2026 est de permettre au public d'appréhender les défis de nos sociétés et bâtir le monde de demain.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2023 – 2026 avec le CNRS et à autoriser le lancement régional du dispositif « Les échappées inattendues » au Forum des Arts et de la Culture et sur la place Alcalá de Henares les 8, 9 et 10 juin 2023. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 8.9 - Culture

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 12 : Convention de partenariat Opéra National de Bordeaux-Ville de Talence

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« La présente convention établit le cadre contractuel entre la ville de Talence et l'Opéra National de Bordeaux pour la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel commun pour la période 2023-2027.

Ce partenariat s'inscrit dans les axes du projet culturel porté par la collectivité et vient renforcer l'offre de diffusion musicale sur le territoire, avec pour objectif de favoriser l'accessibilité à l'art au plus grand nombre.

Ceci vous étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver cette convention jointe à la présente délibération,
- Habilitier Monsieur le Maire à signer cette convention.»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 13 : Passation d'un avenant à la convention de partenariat entre la ville de Talence et le GIP Médiation

Monsieur ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention et à la Politique de la ville, expose :

"Par délibération en date du 7 décembre 2020, le Conseil Municipal de Talence a autorisé à l'unanimité la signature d'une convention de partenariat entre la ville et Bordeaux Métropole Médiation*, Groupement d'Intérêt Public créé en 2014, afin d'organiser des sessions d'analyse des pratiques au bénéfice du service municipal de médiation sociale. (*Désormais renommé GIP Médiation)

Ces temps d'échanges animés par un professionnel encadrant permettent aux 6 agents du service de revenir sur leurs pratiques professionnelles et ainsi d'adapter leurs postures aux cas d'espèces.

Ils permettent de compléter les dispositifs de formation existant dans le champ de la médiation sociale, et constituent ainsi un moyen de professionnalisation continue, apprécié des agents.

En attendant une éventuelle reconnaissance législative actuellement à l'étude de la médiation sociale, ce partenariat avec un acteur structurant au niveau métropolitain donne des outils aux

agents pour parfaire leur posture de tiers impartial et neutre dans le processus de création et de réparation du lien social ou de règlement des conflits de la vie quotidienne.

La convention originelle prévoyant la passation d'un avenant pour organiser les modalités d'intervention chaque année, les deux partenaires se sont entendus pour organiser 10 séances d'analyse des pratiques en 2023, qui ont déjà débuté.

Le coût de 10 sessions, estimé à 1 200€, est budgétisé par le service prévention en charge des formations.

A la lumière de ces éléments, je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant joint à la présente délibération, organisant les sessions d'analyse des pratiques pour le service de médiation sociale en 2023."

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 14 : Passation d'une convention entre la ville de Talence et le bailleur social Domofrance relative à la mise à disposition gracieuse d'un local pour le service de médiation sociale

Monsieur ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention et à la Politique de la ville, expose :

"Créé depuis 2018 avec le recrutement de deux agents, le service de médiation sociale s'est depuis renforcé et compte désormais 7 agents (un chef de service et 6 médiateurs sociaux), afin de répondre efficacement aux différents enjeux de territoire :

- situations de conflit pouvant altérer les relations sociales,
- isolement relationnel,
- précarité et exclusion,
- non-accès aux droits...

Face à ces défis, la présence professionnelle d'intervenants sociaux sur le terrain au plus près des habitants, et notamment au sein du quartier prioritaire de Thouars, est essentielle pour :

- apaiser les tensions sur l'espace public,

- prévenir la délinquance,
- accompagner les changements structurels en œuvre dans le quartier,
- et surtout recréer du lien social entre les habitants pour les impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie urbain.

Même si la médiation sociale repose essentiellement sur le travail de rue, la structuration du service autour de briefings d'équipe quotidiens, de rédaction de comptes-rendus d'activités, et l'organisation de permanences pour les habitants nécessitent de disposer d'un local adapté en cœur de quartier.

Or, le local actuellement utilisé par le service, mis à disposition par Domofrance dans l'entrée B de la résidence Atrium, ne répondait plus à ces exigences, du fait de son exigüité et de divers dommages accidentels survenus depuis mai 2022.

La Ville a alors sollicité le 03 janvier 2023 Domofrance en vue de la mise à disposition d'un local, situé en rez-de chaussée du bâtiment C de la résidence Saint-Malo, pour accueillir le service municipal de médiation sociale dans les conditions optimales.

En effet, ce local vacant répond aux besoins de l'équipe en termes de taille, de configuration et de visibilité, et permet d'envisager la présence pérenne du service en cœur de quartier.

Après accord officiel en date du 17 janvier et confirmation des diagnostic règlementaires, Domofrance a mené des travaux de remise en état et de rénovation grâce à un chantier d'insertion encadré par des professionnels et faisant intervenir des jeunes du quartier, qui s'est conclu le 23 mars 2023.

Afin de poursuivre la qualité du partenariat liant la Ville à Domofrance et de valider juridiquement l'installation du service de médiation sociale dans ces nouveaux locaux, une convention de mise à disposition doit être signée par les deux parties.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention, jointe à la présente délibération, avec le bailleur social Domofrance, afin de bénéficier de la mise à disposition à titre gracieux du local susvisé pour le service de médiation sociale, dans les modalités précisées dans ladite convention."

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 15 : Mise en place de contrats d'apprentissage pour l'année 2023-2024

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le contrat d'apprentissage constitue un dispositif de formation en alternance permettant à des jeunes de 16 à 29 ans ou à des personnes en situation de handicap sans limite d'âge d'avoir une formation théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme.

Un contrat de droit privé régi par le code du travail est conclu pour une durée de 1 à 3 ans entre l'apprenti et l'employeur associant une formation pratique dans la collectivité et une formation théorique dans un centre de formation des apprentis.

Par délibération du 26 novembre 2018 et du 05 juillet 2021, la ville avait proposé le recours à l'apprentissage au Forum et au service des sports.

La ville souhaite élargir les possibilités de recours à l'apprentissage et s'engager dans une politique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes en situation de handicap.

Des besoins ont été recensés en particulier dans certains métiers (MNS, agents des espaces verts...).

L'apprentissage présente un intérêt tant pour le public accueilli (expérience professionnelle, acquisition de compétences) que pour les services de la ville permettant une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et valorisant également la transmission des savoir-faire des agents de la collectivité, en particulier de ceux accompagnant les apprentis dans le cadre du tutorat qui doit être mis en place.

La rémunération varie en fonction de l'âge de l'apprenti, de l'année d'exécution du contrat et du niveau de diplôme visé en pourcentage du SMIC à titre indicatif fixé au 01/01/2023 selon le tableau ci -dessous :

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
-18 ans	27%	39%	55%
18 à 20 ans	43%	51%	67%
21 à 25 ans	53%	61%	78%
26 ans et plus	100%	100%	100%

Les licences et master 2 bénéficient de modalités de rémunération particulières.

La collectivité est exonérée de l'ensemble des cotisations d'origine légale à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles.

L'Etat prend en charge les cotisations d'assurance sociale dues par l'employeur, y compris les contributions d'assurance chômage versées par l'employeur qui a adhéré à l'UNEDIC.

Un avis favorable au recours d'apprentis avait été émis par le Comité Technique du 6 juillet 2021.

Dans ce cadre, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire :

- A créer 10 contrats d'apprentissage à compter de juillet 2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la ville chapitre 012 permettant de rémunérer les apprentis, de participer aux frais pédagogiques relevant de l'organisme de formation et de verser la NBI aux maîtres d'apprentissage,
- A signer les contrats d'apprentissage et les conventions conclues avec les centres de formation des apprentis. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 16 : Reconduction d'un poste de Chargé de Mission cellule coordination de projets

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Dans le cadre de la nouvelle organisation des services mise en place en septembre 2020, une cellule « coordination de projets » a été créée regroupant des acteurs juridiques et techniques pouvant assurer le suivi des différentes opérations programmées par la ville.

Afin de renforcer les compétences de l'équipe de la Cellule coordination de projets, notamment en matière de commande publique, le Conseil Municipal du 7 juin 2021 avait autorisé la création d'un poste de chargé de mission ayant notamment des compétences juridiques (attaché) fonctionnaire ou contractuel. Ce poste avait été renouvelé pour une durée d'un an lors du Conseil municipal du 4 juillet 2022.

Il est demandé de renouveler cet engagement pour une période d'une année.

Rappel des missions principales :

- Rédiger les pièces des contrats relevant de la commande publique nécessaires à la réalisation des projets.

- Assurer une expertise juridique sur les thématiques en lien avec les projets de la Cellule coordination et apporter une aide à la décision.
- Assurer un appui administratif concernant les dossiers de la Cellule coordination de projets.
- Être l'interface entre la ville et les autres collectivités ou différents opérateurs qu'il réunit autant que de besoin.
- Mobiliser ses collègues en interne.
- Veiller à l'information continue de sa hiérarchie tant politique qu'administrative.
- Alerter sur les points de difficultés et proposer des actions de résolution.
- Etablir les demandes budgétaires et exécuter les budgets accordés.
- Animer ou co-animer des réunions publiques ou de travail et en faire le relevé de décisions.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée, fixée en référence au 6^{ème} échelon du grade d'Attaché Territorial, est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 513 – IB 611
- Majoration de 25 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée
- Une IFSE mensuelle de 91.97€

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-8 -2° du code général de la fonction publique, je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste de chargé de mission « cellule coordination de projet » à temps complet à compter du 28 juin 2023 pour une durée de 1 an.
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 17 : Reconduction d'un poste d'assistant technico-administratif

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au Travail, expose :

« En raison de la restructuration de la Direction bâtiments et transition énergétique, un poste d'assistant technico-administratif auprès des techniciens en poste au sein de cette direction avait été créé lors du conseil municipal du 04 juillet 2022, permettant d'assurer des tâches administratives et de gestion de certaines interventions techniques.

Afin de répondre aux besoins du service il est proposé de reconduire ce contrat conformément à l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Rappel des missions principales :

Tâches administratives

- Envoi de courriel et appels téléphoniques.
- Planifier des rencontres / interventions / réunions.

- Réalisation de tableaux de suivi d'interventions, de bilans, d'inventaires.
- Récolte des données des techniciens.
- Rédaction et gestion du suivi des ordres de service et des commandes.
- Gestion des envois des procès-verbaux de réception de travaux.
- Rédaction de courriels administratifs.
- Répondre au téléphone.
- Préparer les réunions, produire la synthèse et diffuser l'information.
- Fonctions de veille, de suivi, de relance et d'alerte.
- Actualiser une documentation.
- Mettre à jour une base de données.

Organisation

- Gestion des accès aux bâtiments communaux en fonction des services concernés et activités en cours (horaires, clés, codes alarme, plans de situation...etc).
- Accompagnement occasionnel des entreprises sur des interventions ponctuelles.
- Gestion des menus travaux : infiltrations, fuites, prise de rendez-vous pour constat, établissement des devis par entreprises, commandes et rendre compte au technicien référent.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 8^{ème} échelon du grade d'Adjoint administratif territorial, est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 361 (IB 397)
- IFSE C1 289.97€

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste d'assistant technico-administratif, à temps complet à compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée de 1 an,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012. »

ADOPTE 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 18 : Reconduction d'un poste d'adjoint d'animation socio-sportif

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Dans le cadre de la politique sportive mise en œuvre par la direction Sports, Jeunesse et Vie Étudiante, et en complément des actions menées par le service de l'Animation Sportive, la Ville a souhaité consolider son engagement et faire évoluer l'offre en direction des jeunes en développant un projet social et éducatif qui utilise le sport comme levier.

Afin de mener un projet éducatif social complet et poursuivre les objectifs opérationnels précédemment évoqués tels que les actions itinérantes, la mise en œuvre d'un projet d'animation des équipements de proximité, l'accompagnement des publics vers l'autonomie et les réponses de droit commun par un travail transversal et pluridisciplinaire, un poste avait été créé par délibération en date du 09 mai 2022.

Il est proposé sur la base de l'article L332-23-1° du code général de la fonction publique de reconduire ce poste.

Rappel des missions principales :

- Organiser et mettre en œuvre le programme des animations des espaces de proximité.
- Identifier les différents acteurs et actions complémentaires du territoire en lien avec le programme d'animation.
- Surveiller et sécuriser les activités.
- Identifier les attentes des différents publics.
- Promouvoir la politique sportive de la collectivité.
- Assurer la continuité des actions avec les acteurs de proximité.
- Orienter les publics vers une pratique régulière et les structures organisées.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet, pour une durée d'un an.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint territorial d'animation est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 361 (IB 397)
- Une IFSE groupe de fonction C2 de 283.97€

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire un poste d'adjoint d'animation socio sportif en contrat à durée déterminée dans les conditions énumérées ci-dessus à compter du 1^{er} juin 2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 19 : Reconduction d'un poste de chargé de mission participation citoyenne

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin de développer et animer les actions proposées par la ville dans le cadre de la participation citoyenne, le conseil municipal avait autorisé, par délibération en date du 04 juillet 2022, la création d'un poste de catégorie A. La candidature d'un contractuel avait été retenue sur la base de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique en l'absence de candidat fonctionnaire.

Il vous est proposé de reconduire ce poste conformément à l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour une durée d'un an.

Rappel des missions principales :

- Epauler le Directeur dans ses missions de développement et d'animation de la participation citoyenne et le suppléer en son absence.
- Participer à la définition de la stratégie en matière de participation citoyenne, assurer sa mise en œuvre et son évaluation, être force de proposition.
- Organiser de manière active le Forum de la Participation.
- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre opérationnelle des orientations en matière de démocratie participative et de co-construction citoyenne.
- Assurer une veille des pratiques et innovations dans le domaine de la participation.
- Mettre en place des outils d'évaluation des actions menées.
- Participer aux Conseils participatifs de quartier, au Groupe de Travail Participation Citoyenne, aux réunions de coordination des 6 Conseils participatifs de quartier, aux réunions de suivi du Budget Participatif : préparation des réunions, prise de notes, rédaction des comptes-rendus, suivis.
- Organiser et animer le Conseil Municipal des Enfants.
- Accompagner les démarches de participation citoyenne (ateliers citoyens, réunions publiques, réunions de travail...).
- Définir et mettre en œuvre des actions de concertation, de consultation et enquêtes. Analyser les résultats.
- Accompagner la gestion et le suivi du budget participatif : modérer et gérer la plateforme dédiée, élaborer des tableaux de gestion, de suivi, d'analyse et d'évaluation.
- Veiller à la mise en place puis à la gestion de la plateforme de @ participation
- Recevoir et orienter les Conseillers Communaux, les Porteurs de projets ou tout Talençais dans leurs démarches de participation. Assurer le suivi des demandes des Conseillers ou des habitants et rédiger des réponses personnalisées et réactives.
- Participer au montage de projets portés par le service.
- Suppléer en toute autonomie le Directeur en son absence notamment lors des Conseils participatifs de quartier, des réunions avec les élus, des services ou des administrés.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet, pour une durée d'un an.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'Attaché, est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 390 (IB 444)
- IFSE mensuelle A1 : 689,97€

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste de chargé de mission démocratie participative du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 20 : Reconduction d'un poste de gestionnaire recrutement au service des ressources humaines

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« En raison de la mobilité d'un agent occupant des fonctions d'assistante administrative en charge du recrutement au service des ressources humaines et en l'absence de candidat fonctionnaire, le conseil municipal du 04 juillet 2022 avait validé le recrutement d'un agent contractuel conformément à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique répondant ainsi aux besoins du service des ressources humaines.

Il vous est proposé de reconduire le poste conformément l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée d'un an.

Rappel des missions principales :

A partir de la commande validée, assurer les différentes étapes :

- Gestion des ouvertures de poste nécessaires au tableau des effectifs.
- Calcul des simulations salariales.

- Diffusion des offres internes et externes.
- Montage du dossier pour la séance de recrutement.
- Convocations, préparation administrative.
- Présence aux séances de jury.
- Elaboration des comptes-rendus.
- Retour vers les candidats.
- Préparation de l'arrivée administrative des nouveaux agents (gestion RH, contact avec collectivité d'origine...).
- Accompagnement de l'arrivée physique des nouveaux agents (livret d'accueil, présentation de l'environnement professionnel...).

Rappel missions annexes :

- Gestion des emplois saisonniers de juin à septembre (à partir des arbitrages budgétaires, élaboration du tableau des besoins validés, gestion des recrutements et affectations en collaboration avec la DRH, les élus et le Cabinet, formalités administratives).
- Participation aux missions partagées de l'ensemble du service.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet, pour une durée d'un an.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint administratif, est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 361
- IFSE mensuelle C2 : 379,97€
- Majoration de 10 points en lien avec le poste occupé

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste de gestionnaire recrutement à compter du 1^{er} juillet 2023 pour un an,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 21 : Recrutement d'un Animateur accueil proximité

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« En raison d'une mobilité interne le service Accueil général doit assurer le remplacement de l'agent titulaire du poste d'animateur accueil proximité à compter du 1^{er} juin 2023.

En l'absence de candidat fonctionnaire ayant les qualifications souhaitées, la candidature d'un contractuel a été retenue. Cet agent en CDI dans la collectivité depuis le 1^{er} septembre 2021 sur un poste d'animateur périscolaire, est recruté sur le poste conformément à l'article 332-12 du code général de la fonction publique et bénéficie de la portabilité de son CDI.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Animer et participer à la coordination d'un nouveau projet d'accueil des usagers sur la ville de Talence.
- Aller à la rencontre des usagers en animant deux permanences sur le territoire les mercredis et samedis matins en collaboration avec la Maison France Service.
- Occuper les fonctions d'agent d'accueil à l'accueil général de l'hôtel de ville.

- Accueillir, renseigner, accompagner les usagers dans leurs démarches administratives par une prise en charge personnalisée et en créant du lien social au sein des permanences de territoire, des services Allo Talence, Accueil Général et Stationnement relations usagers.
- Travailler en étroite collaboration avec ses collègues au sein d'une équipe de 7 personnes.
- Travailler en étroite collaboration avec les services experts.
- Participer activement à la vie de la Direction Accueil Proximité en termes de réflexions, d'initiatives et d'esprit d'équipe.
- Développer une polyvalence sur les secteurs de l'accueil, de Allo Talence et du stationnement.

MISSIONS ANNEXES :

- Gérer des systèmes de mesure de l'activité/fréquentation.
- Alimenter, utiliser une banque de renseignements administratifs.
- Fournir les éléments de suivi et d'analyse de son activité.
- Traiter les demandes de 1^{er} niveau Allo Talence et stationnement.

SPÉCIFICITÉS :

- Utilisation de différents logiciels métiers : e-care, horoquartz, e-sirius.
- Horaires hebdomadaires en rotation une semaine sur deux.
- Travail en binôme le samedi matin sur les périodes scolaires.
- Diversité des interlocuteurs.
- Forte autonomie et réactivité.
- Domaine de compétences transversal.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 1^{er} juin 2023.

Rémunération :

La rémunération allouée est fixée en référence au grade d'adjoint d'animation :

- Traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon : IM 361 – IB 397
- IFSE mensuelle C2 : 331.97 €
- Majoration 10 points (accueil)

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Recruter sur le poste d'Animateur accueil proximité un agent contractuel en CDI conformément à l'article 332-12 du code général de la fonction publique à compter du 1^{er} juin 2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 22 : Recrutement d'un appariteur au service citoyenneté population

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à un nouveau besoin au service citoyenneté population, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs ou des Adjoints techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Assurer la perception, le tri et la répartition du courrier arrivé en mairie ainsi que le départ du courrier de la ville à la poste de Talence.
- Assurer la tournée quotidienne des structures extérieures de la collectivité.
- Assurer la navette quotidienne avec les services étatiques (Préfecture, commissariat, etc.).
- Assurer la distribution des courriers Mairie portés directement chez les particuliers.
- Assurer la distribution du Conseil municipal.

- Assurer l'affichage des délibérations du conseil municipal, des différents arrêtés et de certaines pièces administratives.
- Réaliser le recueil d'empreintes et légaliser la signature des administrés qui ne peuvent se déplacer.
- Remettre les documents officiels aux administrés avec établissement d'un procès-verbal.
- Réaliser des enquêtes pour les organismes publics.
- Dématérialiser les demandes des titres d'identité et assurer la remise de ces titres aux administrés.
- Assurer l'accueil physique et téléphonique des administrés.

Missions annexes :

- Informer les administrés sur les différentes démarches administratives : déclarations de pertes ...
- Traiter le courrier état civil.
- Assurer durant la période électorale, la mise sous pli et la préparation des caisses pour les bureaux de vote.
- Assister l'élu au cours des mariages (en semaine ou les samedis).
- Prendre en charge le dossier d'un collègue absent ou occupé.
- Participer à toutes les tâches utiles au bon fonctionnement du service.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/06/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire des grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs ou des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'appariteur de catégorie C au sein du service citoyenneté population ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs ou des Adjointes techniques à compter du 01/06/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 23 : Recrutement de deux jardiniers au service environnement et paysage

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour donner suite à la mutation d'un agent titulaire du poste de jardinier et afin de renforcer les équipes au sein du service environnement et paysage, la collectivité doit recruter deux agents fonctionnaires ou contractuels de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces postes sont ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques et pourront, à défaut de fonctionnaires correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

ASSURER L'ENTRETIEN GENERAL DES ESPACES VERTS DE LA COLLECTIVITE DANS LE RESPECT DE LA QUALITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU SITE

- Entretenir les végétaux des surfaces en herbe (parc, jardins, aires de jeux) : engazonner, tondre, ramasser les feuilles, branchages et fleurs fanées.
- Entretenir le patrimoine végétal des écoles communales.
- Entretenir les massifs et jardinières (bêchage, désherbage, mise en place de substrat, taille et traitement).
- Entretenir les arbres et les arbustes : planter, tailler, arroser, élaguer et abattre.
- Traiter et apporter les amendements nécessaires.
- Arroser de façon manuelle ou automatique et mettre en place les équipements spécifiques d'arrosage.
- Protéger les plantations à l'aide de bâches, toiles tissées, paillages, écorces, etc.

ASSURER DES TRAVAUX DE PLANTATIONS, DE CREATION ET DE PRODUCTION POUR LES ESPACES VERTS

- Définir les espaces et préparer les sols (terrassment, drainage et désherbage).
- Effectuer les travaux de plantation, de création et de production dans les espaces verts de la collectivité.
- Créer les nouveaux espaces verts et semer le gazon.
- Fleurir la collectivité et réaliser des massifs arbustifs et floraux.

REALISER L'ENTRETIEN COURANT ET LE SUIVI DES EQUIPEMENTS ET DU MATERIEL MIS A SA DISPOSITION

- Utiliser les produits et les matériels d'entretien et de nettoyage.
- Entretenir, nettoyer et réaliser le suivi du matériel à disposition.
- Respecter les règles de sécurité liées à la manipulation des équipements, matériels et produits dangereux.
- Détecter les dysfonctionnements du matériel utilisé.

MISSIONS ANNEXES :

- Accompagner l'agent en place dans l'entretien du cimetière.
- Se rendre disponible pour les permanences d'arrosage le week-end.
- Transporter des végétaux en fonction des demandes (manifestations, etc.).
- Effectuer des travaux de serre (rempotage, arrosage, etc.).
- Travailler en transversalité avec les différents services de la Collectivité.
- Être présent et réactif lors des intempéries ponctuelles (tempêtes, etc.).

SPECIFICITES :

- Travail en équipe.
- Port des équipements de protection individuelle.
- Utilisation de matériels motorisés (tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, tronçonneuse, etc.).
- Travail en extérieur par tous les temps (pluie, neige, vent, chaleur).
- Pénibilité physique liée aux différentes tâches.
- Travail en hauteur.

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet à compter du 15/06/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer deux emplois de jardiniers de catégorie C au sein du service environnement et paysage, en lieu et place des emplois précédents, ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à compter du 15/06/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 24 : Recrutement d'un responsable achat / économat au service restauration municipale

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire au poste de responsable achat/économat au sein de la restauration municipale, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C ou B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs / Adjoint techniques ou Rédacteurs Territoriaux / Techniciens, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Accueillir téléphoniquement et physiquement les fournisseurs, publics.
- Gérer et piloter les achats, les commandes et les réceptions de denrées.

- Participer et collaborer aux réunions et échanges du groupement de commandes de Bordeaux Métropole.
- Gérer les stocks.
- Gérer la gestion financière et suivi financier (engagement, contrôle rapprochement facture).
- Gérer la gestion administrative Ressources Humaines du service et tout type d'absence (congés, récupérations, heures à payer).
- Gérer le système de pointage et contrôle administratif du travail des agents.
- Organiser les tâches du pôle administratif en équipe.
- Coordonner les demandes des autres services.
- Travailler avec l'adjoint administratif et le responsable des cuisines.
- Gérer la comptabilité et la traçabilité de la production journalière.
- Aider à la gestion des prestations liées aux festivités et cérémonies.

MISSIONS ANNEXES :

- Participer à l'analyse des coûts et du budget.
- Participer à l'élaboration des marchés publics du service.
- Participer aux prestations événementielles.
- Gérer les non-conformités.
- Visiter des points de distribution des repas.
- Participer au suivi des projets du service.
- Participer à l'élaboration des menus.

SPECIFICITÉS :

- Participer à toutes tâches ponctuelles suivant les besoins du service.
- Peut être amené à travailler soir et week-end sur des manifestations type vins d'honneurs, fêtes et cérémonies ; sur la base du volontariat.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/06/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjoints d'administratifs / Adjoints techniques ou des Rédacteurs territoriaux / Techniciens, à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de responsable achat/économat au sein du service restauration municipale relevant d'un grade du cadre d'emplois des Adjoints d'administratifs / Adjoints techniques ou des Rédacteurs territoriaux / Techniciens en lieu et place de l'emploi précédent à compter du 01/06/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 25 : Recrutement d'un chef de cuisine au service restauration municipale

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour donner suite au départ à la retraite d'un agent titulaire du poste chef de cuisine au service restauration municipale, la collectivité souhaite recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C ou B afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, des Agents de maîtrise ou des Techniciens, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Organiser et gérer le travail de cuisine et des productions.
- Produire et valoriser les préparations culinaires.
- Manipuler des charges lourdes, cartons, bacs gastros, containers.
- Contrôler et participer au bon nettoyage des locaux et matériels.
- Faire les échantillons de denrées pour le suivi traçabilité de production.

- Remplir la fiche de production et gérer les stocks et sorties.
- Participer à l'élaboration des menus des écoles, des fiches techniques et des commandes.
- Participer à la gestion du matériel.
- Contrôler l'allotissement des préparations chaudes et froides.
- Piloter un plan d'action anti-gaspillage sur les cuisines.
- Polyvalence de poste en cuisine.
- Gérer les répartitions d'équipe sur les congés.
- Participer aux évaluations professionnelles des agents.
- Former et accompagner les équipes pour monter en compétences.

MISSIONS ANNEXES :

- Participer à l'élaboration repas thématiques en lien avec des projets pédagogiques.
- Participer aux prestations événementielles.
- Visiter des points de distribution des repas et animer les pauses méridiennes des écoles.
- Prendre en charge les stagiaires.

SPÉCIFICITÉS :

- Participer à toutes tâches ponctuelles suivant les besoins du service.
- Peut être amené à travailler soir et week-end sur des manifestations type vins d'honneurs, fêtes et cérémonies, sur la base du volontariat.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/08/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, des Agents de maîtrise ou des Techniciens, à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de chef de cuisine de catégorie C ou B au service restauration municipale, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, des Agents de maîtrise ou des Techniciens en lieu et place de l'emploi précédent à compter du 01/08/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 26 : Recrutement d'un gestionnaire des équipements sportifs au service stade et salles de sport

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour donner suite à la mobilité interne d'un agent titulaire et à la réorganisation du service stade et salles de sport, la collectivité souhaite recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C ou B afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste ouvert aux grades de la catégorie C ou B de la filière technique, administrative ou sportive, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

MANAGEMENT DES CONDITIONS REGLEMENTAIRES D'UTILISATION DE L'EQUIPEMENT :

- Suivre les absences des agents en utilisant le logiciel HOROQUARTZ.

- Gérer l'accueil et la formation des agents. Gérer des personnels saisonniers. Evaluer les agents et proposer un plan de formation du service.
- Organiser le travail journalier de l'équipe. Assurer l'interface entre l'équipe et la direction. Piloter, suivre et contrôler l'activité des agents.
- Animer des réunions d'équipe. Repérer et réguler les conflits.

VERIFICATION DES CONDITIONS REGLEMENTAIRES D'UTILISATION DE L'EQUIPEMENT :

- Programmer les travaux d'entretien à effectuer par le personnel de service.
- Contrôler les moyens de protection incendie, assurer les tests d'évacuation, les registres de sécurité...
- Contrôler les équipements sportifs (buts amovibles, modules skate, matériels de sport) des salles de sports et des espaces de proximité et écoles.
- Contrôler l'hygiène et le protocole de désinfection Covid 19.
- Appliquer les règles de sécurité au travail.
- Effectuer les petits travaux de maintenance.
- Résoudre des conflits de créneaux et de cohabitation entre les utilisateurs.

GESTION ADMINISTRATIVE DE L'EQUIPEMENT :

- Participer à l'organisation d'événements sportifs.
- Effectuer des missions comptables et administratives : notes, courriers, conventions...

MISSIONS ANNEXES :

- Assurer ponctuellement l'entretien dans les établissements recevant du public
- Aider à la mise en place, au rangement et contrôle des manifestations sportives organisées par le mouvement associatif, scolaire et universitaire.
- Remplacer les agents absents.
- Effectuer les courses diverses sur la métropole.
- Retirer les marchandises et produits d'entretien au CTM / Magasin.

SPÉCIFICITÉS :

- Possibilités de congés décalés. Possibilités d'heures supplémentaires en semaines ou en week-end.
- Manipuler des produits d'entretien.
- Porter des charges, manutention.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 15/05/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise ou des Techniciens, à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de gestionnaire des équipements sportifs au service stade et salles de sport, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades de la catégorie C ou B de la filière technique, administrative ou sportive à compter du 15/05/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 27 : Recrutement d'un agent polyvalent administratif et technique au service restauration municipale

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour donner suite à la mobilité interne d'un agent titulaire du poste d'agent polyvalent administratif et technique au service restauration municipale, la collectivité souhaite recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs ou des Adjoints techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Assurer du secrétariat polyvalent au niveau du travail des bureaux du service.

- Accueillir téléphoniquement et physiquement les différents interlocuteurs (fournisseurs, écoles, Mairie).
- Gérer les relations entre les écoles et la cuisine.
- Assistance administrative auprès de l'adjoint administratif (saisie de bons financiers, commandes, rapprochement des factures, tâches diverses de secrétariat...).
- Gérer la comptabilité et la traçabilité de la production journalière.
- Planifier son travail sur les manifestations en collaboration avec la secrétaire du service et le cuisinier en charge de la production.
- Gérer les stocks des caves et de l'office du 1er étage de la mairie.
- Gérer les stocks des produits entretiens et non alimentaire cuisine.
- Préparer, livrer en concertation avec les livreurs (et assurer si besoin) le service pour les repas de direction et les manifestations.
- Préparer, livrer en concertation avec les livreurs (et assurer si besoin) le service des vins d'honneurs.
- Nettoyer les locaux et matériels.
- Contrôler et suivre les nappes et vêtements de travail en location-entretiens.

MISSIONS ANNEXES :

- Participer à l'analyse des coûts et du budget.
- Suivre la location des véhicules frigorifiés.
- Gérer les non-conformités.

SPÉCIFICITÉS :

- Participer à toutes tâches ponctuelles suivant les besoins du service.
- Peut être amené à travailler soir et week-end sur des manifestations type vins d'honneurs, fêtes et cérémonies, sur la base du volontariat.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/06/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs ou des Adjointes techniques, à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'un agent polyvalent administratif et technique au service restauration municipale, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs ou des Adjointes techniques en lieu et place de l'emploi précédent à compter du 01/06/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 28 : Recrutement d'un gestionnaire de marchés publics – grands projets au service marchés publics

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à un nouveau besoin au service marchés publics, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Au sein de la Direction Ressources et Moyens et sous l'autorité du Chef de service, vous serez chargé(e) de :

- Mettre en œuvre nos grands projets (contrats complexes) en collaboration avec l'adjoint(e) au responsable du Service des marchés publics, en élaborant, lançant et gérant les marchés publics concernés (essentiellement maîtrise d'œuvre et travaux).
- Préparer la facturation desdits marchés (mettre à jour le logiciel Grand Angle).
- Optimiser la gestion de l'exécution et de l'admission/réception des prestations.
- Effectuer une veille juridique.

Spécificités :

Risque élevé de contentieux.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 15/05/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire des grades du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de gestionnaire de marchés publics – grands projets de catégorie B au sein du service marchés publics, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux à compter du 15/05/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 29 : Recrutement d'un Éducateur sportif des activités de la natation – Maître-Nageur Sauveteur au Stade Nautique Henri Deschamps

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire du poste d'Éducateur sportif des activités de la natation – Maître-Nageur Sauveteur au Stade Nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Assurer la sécurité et la surveillance des usagers

- Surveiller les bassins, les plages abords et les différents équipements de l'établissement (conformément au planning établi en application du plan d'organisation de la surveillance et des secours).
- Faire respecter le règlement intérieur de l'établissement.
- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours.
- Appliquer les consignes en matière de sécurité.
- Gérer les conflits éventuels avec les usagers.

Encadrer, préparer et réaliser les activités pédagogiques et éducatives de l'établissement

- Activités pédagogiques auprès des scolaires (écoles maternelles et primaires) : aménagement des bassins avec installation du matériel, prise en charge de l'accueil des enfants, enseignement de la natation, mise en œuvre et suivi du projet pédagogique, évaluation des acquis des élèves.
- Cours, entraînements et stages de l'Ecole de natation : préparation, encadrement, coordination et réalisation des cours.
- Préparation, coordination, encadrement et réalisation des activités d'animation proposées par l'établissement (notamment les différents cours d'aqua forme type aquagym, aqua bike, circuit training ..., éveil aquatique, stages pédagogiques auprès de structures d'accueil ou associatives...).
- Être force de proposition et mettre en œuvre des projets et actions en direction du public (animations, événements, diversification des activités de l'établissement ...).

Assurer la mise en place des bassins (gestion du robot de nettoyage des bassins, gestion de la couverture du bassin olympique, installation et rangement des lignes d'eau) et la gestion des différents équipements (aileron mobile, couverture du bassin, boule à vague ...).

Missions annexes :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, entretien du matériel pédagogique et de secours, entretien des locaux et en particulier de l'infirmerie (désinfection après chaque intervention), contrôle de la qualité de l'eau, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement).
- Accompagnement de l'équipe saisonnière pendant la période estivale (devoir d'exemplarité, de conseils, management, relayer les informations importantes à la hiérarchie en cas de difficultés).
- Prise en responsabilité de l'établissement en l'absence de l'équipe de direction et assurer la fonction de chef de bassin en l'absence de ce dernier (week-end, période estivale, soirée...).
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Règlement intérieur ...).
- Être force de proposition pour la mise en œuvre de projets et d'actions d'amélioration générale de l'établissement.
- Participer à la gestion administrative du secteur surveillance et pédagogie.

Spécificités :

- Établissement Recevant du public de 2^e catégorie à risque (incident technique et chimique / risque noyade - secours à la personne) situé dans le Quartier Prioritaire de Thouars (accueil du public difficile).
- Lien direct avec du public spécifique – enfant (public scolaire) et public difficile.
- Responsabilité pénale dans les missions de surveillance des bassins.
- Travail posté (surveillance des bassins et enseignement – pas de possibilité de quitter son poste de travail à sa convenance).
- Établissement recevant du public avec une grande amplitude horaire d'ouverture : réquisition possible de l'agent en dehors des horaires de travail pour l'organisation de manifestations, d'activités diverses ; adaptabilité attendue pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité du service public.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/06/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire des grades du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'Éducateur sportif des activités de la natation – Maître-Nageur Sauveteur de catégorie B au sein du service Stade Nautique Henri Deschamps, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportifs à compter du 01/06/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 30 : Convention de partenariat entre la ville de Talence et la radio ENJOY 33

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux sports, expose :

« Le samedi 3 juin prochain, la troisième édition de la journée olympique revient à Talence. Les activités sont situées en centre-ville pour découvrir tous les nouveaux sports olympiques.

Ces festivités se dérouleront pour l'essentiel sur la place Alcalá de Henarès, de 13h à 18h et seront en accès libre et gratuits. Petits et grands pourront notamment s'exercer sur un mur d'escalade présenté par l'association Vertige, affiliée à la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne. Les spectateurs pourront assister en alternance à des démonstrations et initiations au BMX freestyle et flat, et au breakdance organisées.

Une exposition photo mettra en lumière des femmes sportives, des sports de loisirs comme de haut niveau.

Le collectif « Les femmes prennent le large » fera la promotion des sports de glisse auprès des femmes, et animeront un atelier de paroles nommé « Parlons sport entre meufs ».

D'autres activités sportives y seront proposées par les associations sportives talençaises.

La radio ENJOY 33 participera activement, en tant que résidente talençaise, à cette journée olympique. Elle en assurera notamment la publicité par diverses actions de communication la semaine précédant la manifestation et mettra à disposition de la Ville divers lots. Pour ce faire, il convient de passer une convention de partenariat avec la Radio ENJOY 33 Sud Ouest.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Valider la convention annexée à la présente délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction à signer les pièces afférentes à ce partenariat. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 31 : Bourse « INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE » - Edition 2023

Madame BONORON, Conseillère municipale déléguée aux Relations avec l'Université et la recherche, expose :

« Dans le cadre de la politique volontariste de développement des relations avec l'Université et les grandes Ecoles ainsi que du soutien aux étudiants, la ville de Talence renouvelle le concours annuel pour l'attribution de deux bourses à des élèves-ingénieurs et des étudiants en fin de cursus d'enseignement supérieur.

En plus de l'aide matérielle, ces bourses ont pour objet de favoriser l'intégration professionnelle de ces étudiants.

Après un an de finalisation du projet au sein de leur laboratoire, les candidats retenus pourront intégrer dans des conditions favorables la Pépinière d'Entreprises de Talence où ils auront l'opportunité de bénéficier de toutes les facilités mises à la disposition des jeunes entrepreneurs.

Le concours 2023 est ouvert pour cinq mois du 01 juin 2023 au 31 octobre 2023. La publicité pour ce concours sera assurée par les responsables des établissements concernés.

Un jury composé d'élus ainsi que de personnalités du monde économique, universitaire, industriel, bancaire et administratif désignera les deux candidats retenus après étude des dossiers techniques qui devront mettre en évidence l'originalité, la faisabilité et l'intérêt économique et commercial du projet ainsi qu'un calendrier de développement dudit projet.

Le montant de chaque bourse sera de 5 000 €.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir :

- Décider du renouvellement de la bourse dénommée « INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE » pour l'année 2023,
- Approuver le règlement d'attribution de la bourse ci-joint,
- Désigner les élus ci-après pour participer au jury d'attribution :
 - Monsieur le Maire,
 - Mme Simone BONORON, Conseillère municipale déléguée aux Relations avec l'Université et la recherche,
 - M. Mathieu COLDEFY, Adjoint à l'Economie, à l'Innovation et au développement économique intercommunal,
 - Mme Jenny LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Jardins partagés, aux Politiques de réduction des déchets, et à l'Aide à la création d'entreprise,
 - Mme Maud DUMONT, Conseillère municipale.

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme HELBIG (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 32 : Subvention exceptionnelle à l'association « Le Girofard »

En l'absence de Madame HELBIG, Conseillère municipale déléguée à l'Égalité et à la lutte contre les discriminations, Monsieur le Maire expose :

« L'association « Le Girofard » a pour objet d'accueillir, d'accompagner, d'orienter les personnes lesbiennes, gays, bis, trans et leurs proches. Elle se fixe également pour objectif de lutter contre les discriminations et de favoriser le vivre ensemble à travers des temps de sensibilisation auprès du grand public et des professionnels.

Ainsi, cette association collabore avec les services du Dôme autour de cette thématique de société. Afin de la soutenir dans ses actions, la Ville souhaite accueillir favorablement la demande de subvention que l'association a effectuée à hauteur de 500 €.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette demande en autorisant le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Le Girofard ». »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Nomenclature : 8.8 – Environnement

Le 22 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CASTAGNERA (procuration à Mme CHADEBOST), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme IRIART (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. GARRIGUES), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Chantal CHABBAT

N° 33 : Abrogation des délibérations n°28 et 29 du 30 janvier 2023 - Convention type pour l'ensemble des jardins partagés de la ville et convention pour « Les Jardins de Raba »

Madame LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Jardins partagés, expose :

« Par délibération n°28 en date du 30 janvier 2023, le conseil municipal a adopté une convention type applicable à chaque association en matière de mise à disposition d'un espace clôturé à usage de jardin partagé.

Suite à de nouveaux échanges avec les diverses associations concernées, un nouveau projet de convention a été élaboré qui vous est à présent soumis.

Par ailleurs, lors de la même séance du conseil municipal du 30 janvier 2023, par délibération n°29, une convention de mise à disposition avait été adoptée s'agissant spécifiquement de l'association « les jardins de Raba ». Suite à divers échanges avec cette association, une nouvelle convention vous est également proposée.

Les modifications apportées aux conventions y apparaissent en rouge. S'agissant de la convention de mise à disposition d'un espace clôturé à usage de jardin partagé, la phrase

« Par l'obligation de consacrer deux heures de temps par mois et par jardinier à l'entretien du collectif » a été supprimée de l'article 5.10.

Je vous propose par conséquent de bien vouloir :

- Procéder à l'abrogation des délibérations n°28 et 29 en date du 30 janvier 2023,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer d'une part, la convention type de mise à disposition d'un espace clôturé à usage de jardin partagé avec les associations suivantes : le jardin de la Passerelle ; le jardin des Cultures ; les Ecojardins de Colette ; le jardin de Chantecler ; les Empotés de Curvale ; Les graines de Fehlmann ; le Petit jardin des voisins à Cauderès ; Jardicoeur et d'autre part, la convention spécifique avec l'association « Les Jardins de Raba », toutes deux jointes à la présente.»

ADOPTE PAR 34 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! /Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 23 mai 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY